

Module d'autorisation de paiement en temps réel pour le canal téléphonique

Vous assurez la **gestion commerciale** de vos activités d'e-commerce et de vente à distance avec la solution **Direct 400**. Vous voudriez vous assurer de la capacité de vos clients à vous payer et **garantir** le paiement de vos commandes ?

Le module d'autorisation de paiement vous permet d'accéder aux **informations d'autorisation de paiement par cartes bancaires en temps réel au moment de la commande**.

Quels sont les avantages du module d'autorisation de paiement ?

Grâce à la mise en place du module :

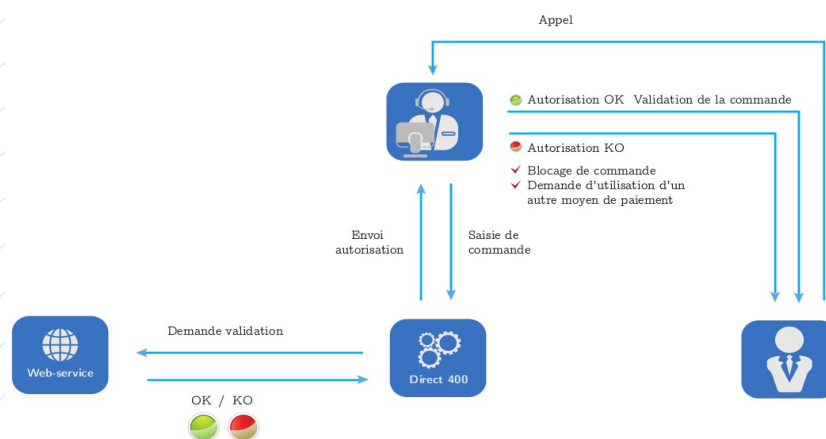
- **Assurez-vous de la capacité de paiement de vos clients.**
 - **Carte bancaire identifiée** : le numéro de carte existe et la date d'expiration est correcte.
 - **Carte non bloquée** : la carte n'a pas été signalée comme étant volée ou perdue.
 - **Paiement possible** : le plafond de paiement de la carte n'a pas été dépassé.
- **Augmentez** votre niveau de sécurité **avec les autorisations en temps réel**.
- **Gagnez en productivité** grâce à l'utilisation d'un seul système Direct 400 pour la gestion commerciale et les autorisations de paiement.

Qu'est-ce que le module d'autorisation de paiement ?

Le module d'autorisation de paiement est un module **optionnel** disponible pour **Direct 400**. Il permet de gérer les **demandes d'autorisation par cartes bancaires en temps réel** lors de la **saisie de la commande téléphonique**. Les informations de refus de paiement sont affichées dans l'application et l'opératrice décide du blocage ou non des commandes. ☒

Tous les cas possibles lors d'une commande **téléphonique** sont gérés grâce à ce module : **annulation** ou **suppression de commande**, **annulation de différé**, **changement de moyen de paiement**...

Comment ça marche ?



Le module d'autorisation bancaire offre les fonctionnalités suivantes :

- Affichage des informations de refus au moment de la validation de la commande téléphonique.
- **Aucun blocage automatique** de commande : en cas de non autorisation ou de non disponibilité du service, la décision de blocage ou non de la commande est prise par **l'opératrice**.
- Annulation de l'autorisation **en temps réel** au moment d'une suppression ou d'une annulation de commande.
- Annulation de l'autorisation en cas d'annulation d'un différé.
- Analyse des commandes payées par Cartes Bancaires en début de facturation et demande d'autorisation pour :
 - les commandes sans numéro d'autorisation ;
 - les différés ;
 - et les commandes dont l'autorisation a atteint la limite.
- La capture du paiement par le même canal temps réel.

Conditions d'utilisation

- Disponible pour les commandes via le canal téléphonique.
- Les cartes gérées dépendent du prestataire monétique utilisé.